



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-490
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-325

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-490 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-325

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution 2019-10-329 lors de la séance extraordinaire du 21 octobre 2019, du projet de règlement numéro 2019-490 modifiant le Règlement de zonage 2009-325, tiendra une assemblée publique de consultation le 11 novembre 2019 **à partir de 18 h 45**, à la salle municipale située au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac;

QU'une partie du Règlement de zonage 2009-325, soit sa section 27, concerne le territoire d'intérêt patrimonial;

QUE le contenu de cette section sera transféré comme faisant partie intégrante au Règlement 2009-330 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

QUE pour éviter toute redondance réglementaire, cette section sera abrogée du Règlement de zonage 2009-325;

Donné à Paspébiac, ce 4^e jour de novembre 2019.

Annie Chapados
Greffière-adjointe